

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°107 DU 3 AVRIL 2017 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° D 151-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT(IDA), EN FAVEUR DU PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES, FINANCEMENT ADDITIONNEL (PRODEMA-FA), SIGNE A BUJUMBURA, LE 12 JANVIER 2017.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de financement n° D 151-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, en faveur du Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles, Financement Additionnel (PRODEMA-FA), signé à Bujumbura, le 12 janvier 2017 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Financement n° D 151-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), en faveur du Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles, Financement Additionnel (PRODEMA-FA), signé à Bujumbura, le 12 janvier 2017.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

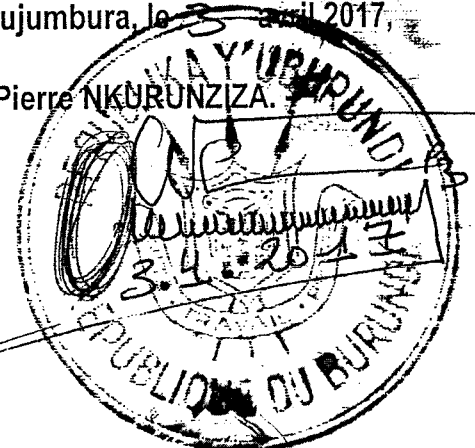
Fait à Bujumbura, le 3 avril 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,


Aimée Laurentine KANYANA.-



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° D 151-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, EN FAVEUR DU PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES, FINANCEMENT ADDITIONNEL (PRODEMA-FA), SIGNE A BUJUMBURA, LE 12 JANVIER 2017.

Nous, Pierre NKURUNZIZA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Financement n° D 151-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), en faveur du Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles, Financement Additionnel, signé à Bujumbura, le 12 janvier 2017 ;

L'avons approuvé et approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 3 janvier 2017

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX

Aimée Laurentine KANYANA.-

